

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1924

Artikel: Votations du 4 septembre : l'UDC aligne les échecs
Autor: Jaggi, Yvette
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations du 4 septembre: l'UDC aligne les échecs

Yvette Jaggi • 4 septembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18461>

VD: l'initiative «Ecole 2010» supplantée par la nouvelle loi scolaire – ZH: les blochériens perdent huit votations sur neuf

Ceux qui prévoyaient qu'Anne-Catherine Lyon se retrouverait mise en difficultés suite au vote de ce dimanche 4 septembre sur la loi scolaire vaudoise en sont pour leurs frais. Par leurs commentaires alarmistes², ils auront bel et bien, volontairement ou non, contribué à une victoire improbable. Cela en faisant monter d'un tiers le taux de participation qui se traînait encore au-dessous de 30% quatre jours avant le vote.

Du coup, la cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture voit fortement augmenter ses chances de faire partie du trio socialiste qui, au printemps prochain, partira à la conquête de la majorité au Conseil d'Etat, en liste avec le ou la candidat-e des Verts.

Or donc, Anne-Catherine Lyon peut savourer une double victoire avec, d'une part, le rejet de l'initiative inscrite dans le rétropiseur pédagogique pour «sauver

l'école» et, d'autre part, l'acceptation de la nouvelle loi sur l'école obligatoire (LEO), proposée par le Conseil d'Etat, corrigée et mise en compromis par le Grand Conseil et finalement soutenue plus ou moins fermement par tous les partis, sauf l'UDC et sa très modeste alliée, l'Union démocratique fédérale.

Cette quasi unanimité des politiques contrastait avec un désaccord notoire dans les milieux de l'enseignement. La Société pédagogique vaudoise, qui défend les intérêts des enseignants généralistes, soutenait la LEO tandis que les maîtres secondaires, regroupés au sein de la SVMS, se prononçaient pour le double non, c'est-à-dire pour le *status quo*; ou, en d'autres termes, pour la situation laborieusement établie en plusieurs années à partir de 1997, date d'introduction de la précédente réforme, celle d'*«Ecole vaudoise en mutation»* (EVM).

La mise en œuvre d'EVM a beaucoup contribué à faire de l'enseignement secondaire un métier désenchanté³, pour reprendre le titre de l'ouvrage

sensible et intelligent que lui a consacré Françoise Gavillet-Mentha (Ed. *Antipodes*, 2011). Rien de plus démotivant en effet que de devoir effectuer des changements par définition difficiles, douloureux même, sans recevoir les moyens en personnel et financiers nécessaires à la réalisation de telles mutations. Sur ce point, la LEO mettra en évidence des besoins importants, pour l'heure non chiffrés publiquement, qu'il faudra bien accorder sous peine de perdre la maîtrise des changements voulu.

L'Etat se contente d'assurer que la nouvelle loi «*ne modifie pas les charges et les responsabilités des communes*», sans rien dire des effets sur son propre budget, dès l'an 2013 au plus tard, une fois le nouveau règlement d'application mis au point. Les initiateurs d'*«Ecole 2010»*, qui ont eux-mêmes tenté une très prudente évaluation des coûts⁴ induits par leur projet de retour en arrière, ne se gêneront pas pour réclamer une transparence des dépenses liées à la mise en œuvre du contre-projet. Et pour bien montrer que l'école

reste son affaire, l'UDC annonce le lancement d'une nouvelle initiative, concernant cette fois la formation duale, sans attendre de savoir si elle peut compter à nouveau sur l'appui du Centre patronal, grand supporter d'«Ecole 2010». La bataille scolaire vaudoise n'est pas terminée.

* * * *

Ce dimanche 4 septembre, les Zurichois devaient affronter l'un de ces programmes de votations chargés dont ils ont pris l'habitude. Quatre objets et cinq votes pour le canton, trois objets et quatre votes pour la ville.

L'UDC, rarement seule de son avis, a perdu au total huit votations et gagné la neuvième par 50,21% des suffrages exprimés. Même dans son fief d'origine, même sur ses thèmes favoris, le parti de Christoph Blocher peine à s'imposer par les urnes, contrairement au PS et à ses alliés, lesquels d'ailleurs varient d'une consultation à l'autre.

Au niveau du canton de Zurich⁵, s'agissant de la révision de la loi sur les aides sociales en vue de prévenir certains abus et de régler divers cas liés à l'asile, l'UDC perd à la fois sur le nouveau texte et sur son propre contre-projet.

Mêmes échecs à propos de la réduction de moitié de l'impôt sur la fortune ou sur la conversion de la gare aux marchandises de Zurich en futur Centre pour la justice et la police cantonales.

Seule consolation pour l'UDC, dont la consigne de vote rejoignait, en l'occurrence, celle des libéraux-radicaux et des Verts libéraux: 114'826 citoyens contre 113'876, soit une majorité de 950 voix représentant 0,2% des votes, ont approuvé la suppression d'une mini-subvention cantonale de 1,3 million de francs destinée au financement de cours pour adultes en matière de nutrition, d'éducation et d'économie ménagère – une formation continue dispensée

principalement dans les communes rurales.

Au niveau de la ville de Zurich⁶, l'UDC se retrouve à tout coup dans le camp des perdants, qu'il s'agisse de la promotion de la mobilité douce, d'une modification du système électoral favorisant les plus petits partis ou, plus grave, d'encouragement à la construction de 300 logements par des coopératives d'habitation et à l'abaissement de leur prix de location. Complètement isolée dans son opposition à une mesure qui fait l'unanimité des autres partis, l'UDC peut se compter et revendiquer au mieux 19% des votants, face aux 81% de votes positifs.

Reste le niveau national, où l'UDC n'espère plus atteindre le 30% initialement visé pour le 23 octobre prochain mais compte bien s'en rapprocher le plus possible. La bataille des sièges s'annonce coûteuse pour le parti de Christoph Blocher et dure pour les autres formations présentes dans la majorité des cantons.